

Délibération n°25

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
57

(Mme Anne-Karine QUEMENER ne prend pas part au vote, mais exerce le vote au titre du pouvoir de M Didier IMBERT)

Date de convocation :
20 mars 2019

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
2 avril 2019

Objet :

**Parcelles YM 117 et YM 97 à
Maupertuis-modification de la
convention de mise à disposition
entre Riom et RLV en vue de la
cession d'une parcelle agricole à
un exploitant**

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORIDUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

Absentes :

- Mme Elizabeth MONTFORT
- Mme Nadine BOUTONNET
- Mme Françoise LAFOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°25 – Parcelles YM 117 et YM 97 à Maupertuis-modification de la convention de mise à disposition entre Riom et RLV en vue de la cession d'une parcelle agricole à un exploitant

Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Vu la délibération n°20130207.14 du conseil communautaire de Riom Communauté du 7 février 2013 et la délibération du 8 février 2013 du conseil municipal de la ville de Riom approuvant la mise à disposition de parcelles agricoles situées à Maupertuis à la communauté,

Vu la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées YM 117 et YM 97 situées à Riom conclue le 13 février 2013 entre Riom communauté et la ville de Riom,

Vu la délibération n°20160929.10 du conseil communautaire de Riom communauté du 29 septembre 2016 approuvant la mise à disposition de ces parcelles à la SAFER pour la mise en œuvre d'un projet de maraîchage bio,

Considérant que Monsieur Jean-François GRODECOEUR, agriculteur, porte sur le secteur de Maupertuis un projet agricole en phase de développement nécessitant l'acquisition d'une parcelle agricole de 3 hectares à Maupertuis,

Considérant que la ville de Riom a mis à disposition de Riom Limagne et Volcans les parcelles YM 117 et YM 97 afin de développer un projet d'exploitation biologique, mais que ces parcelles agricoles ne pourront pas avoir une vocation maraîchère bio,

Considérant l'accord de la SAFER pour le déstockage de 63 ares 32 sur une parcelle limitrophe au projet de Monsieur GRODECOEUR,

Considérant que la commune de Riom pourrait céder une portion de 2,4 hectares sur les parcelles YM 97 et YM 117 afin de constituer un ensemble cohérent, ce qui nécessite une modification de la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées YM 117 et YM 97 situées à Riom, conclue le 13 février 2013 entre la communauté et la ville de Riom,

Considérant que les parcelles YM 117 et YM 97 font actuellement l'objet de convention de fermage avec 4 exploitants,

Considérant que le conseil municipal de Riom du 29 mars 2019 statuera sur le projet de cession à Monsieur GRODECOEUR et sur la révision de la convention de mise à disposition avec Riom Limagne et Volcans,

Considérant la validation de la commission Agricole de Riom Limagne et Volcans, en date du 17 octobre 2018, du projet de développement et donc de la modification de la convention liant Riom Limagne et Volcans et la Mairie,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité (Mme Anne-Karine QUEMENER ne prend pas part au vote, mais exerce le vote au titre du pouvoir de M Didier IMBERT) :

- **autorise le Président à signer la convention modifiée de mise à disposition des terrains agricoles cadastrés YM 117 et YM 97, datée de février 2013 ainsi que le procès-verbal modifié de mise à disposition, afin que la commune de Riom puisse vendre le terrain (de 2,4 hectares) à Monsieur Jean-François GRODECOEUR pour lui permettre de développer son projet d'élevage bio,**
- **autorise la libération des 2.4 ha qui seront vendus et ne seront plus sous le régime de la convention de mise à disposition,**
- **autorise la SAFER à déstocker les 63 ares 32 qui avaient été mis en réserve,**
- **autorise le Président à signer les nouvelles conventions de mise à disposition de terrains avec les fermiers ou avec la SAFER.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 mars 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON

